

Legs de Bivort de la sandie
11" 916ellery"

5125

19 3909 à 3919

DATE
DE LA PIÈCE

ANALYSE

5125/30

MINISTÈRE
DES
SCIENCES ET DES ARTS

ADMINISTRATION

B.A.

SECTION. N° 18720

Réponse à

ANNEXES :

Bruxelles, le 30 octobre 1934

Monsieur le Conservateur en Chef,

On me demande ce qu'il est advenu des
oeuvres de Xavier Mellery, léguées autrefois aux musées royaux
des Beaux-Arts et si les conditions du legs ont été remplies.
Je vous saurais gré, Monsieur le Conservateur en Chef, de bien
vouloir me mettre à même de répondre à ces questions.

Pour le Ministre
Le Directeur Général.



Monsieur le Conservateur en Chef des Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique
Bruxelles

Inv. 3.912

5125

5125/29

X. MELLERY,

"Fillette tricotant (aquarelle)

Ministère de la Prévoyance Sociale et de l'Hygiène le 14-I-1933.

Inv. 3916

X. Mellery

"Garçons d'honneur"

dépôt Cabinet du Lieutenant Général Van Emelen- Ecole Militaire

lettre minis.2303 du 3 mai 1934

Inv. 3917.

X. Mellery

"Le Droit"

dépôt au Ministère de la Justice le 7 mai 1924.

Legs Alfred de Bavière de la Saule

1909

11 ans de Belling

Depuis 1871 (5125) aucun
émission particulière

/ le l. ai dit.

Répondez la réponse dans le sens
ou vs l. avez dit. Et que nous en
avons le meilleur. Roulant

Tableaux
envoyés au ministère
sur demande /-l'urnoin 6. 2. 10.
des ministres de 19-2-10

5125/28

Monsieur,

Je vous confirme ce qui vous
a été dit par M. Boulvin et
je vous prie de faire reporter
le plus tôt possible les 4
tableaux de M. Mellery au
Musée.

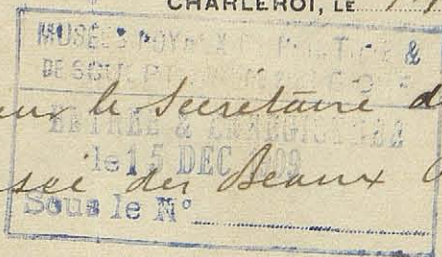
Agnez Monsieur, mes salutations
distinguées.

de Birck de la Saussure

5125
54 25/27

ÉTUDE
DE
M^e ALBERT BOULVIN
NOTAIRE
A CHARLEROI
17, RUE CHARLES DUPRET

CHARLEROI, LE 14 Dec 1909



Monsieur le Secrétaire de la Commission
du Musée des Beaux Arts
à Bruxelles

M^r Fievet, expert, avait été chargé par la famille de Sivour de la Saudée, de reprendre les tableaux de M. Mellery dont le don n'a pu être accepté.

J'apprends avec stupéfaction que M^r Fievet n'a pas encore rempli sa mission. Il a été prié de réparer son oubli sans retard et j'en exprime les regrets que cette négligence a causés à la famille de Sivour de la Saudée.

Agreez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués

A. Boulvin

ETUDE
DE
M^e ALBERT BOULVIN
NOTAIRE
A CHARLEROI
17, RUE CHARLES DUPRET

CHARLEROI, le Bruxelles le

5125/26

Je soussigné Albert Boulvin
notaire à Charleroi, reconnais avoir
reçu de Monsieur le secrétaire de la
Commission des Beaux arts, place du
Musée n° 9 à Bruxelles, les quatre ta-
bleaux de M. Xavier Mellery que ladite
Commission n'a pas acceptés parmi
ceux offerts par la famille de Servot
de la Saudée.

Albert Boulvin

MINISTÈRE
des
SCIENCES ET DES ARTS
ADMINISTRATION
des
BEAUX-ARTS

Bruxelles, le 13 mai 1909.



N° 32565.

N. B. — Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Administration.

Messieurs,

~~ANNEXE~~

J'ai l'honneur de vous faire connaître que Mr. le Notaire Boulvin, au nom de la famille de feu Mr. Alfred de Bivort de la Saudée, demande que si des inscriptions doivent être mises sur les tableaux de Mr. Xavier Mellery offerts à l'Etat, le nom de Mr. de Bivort ne soit indiqué que par les initiales A. de B. et qu'il en soit de même en ce qui concerne les mentions au catalogue.

Un délégué de Mr. le Notaire Boulvin, muni d'un récépissé signé par lui, se présentera au Secrétariat de votre Collège pour y reprendre les quatre oeuvres sur lesquelles le choix de votre collègue ne s'est pas porté.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre,

A la Commission directrice des Musées royaux de Peinture et de Sculpture
à Bruxelles.

MUSÉES ROYAUX
DE
PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

Secrétariat

TÉLÉPHONE 9631

51 25/24
Bruxelles, le 28. 4 1919

cher Monsieur

La Continentale me téléphone au moment
où je reçois votre lettre. La police d'assurance
étant réglée à Dusseldorf il faudra 4 ou 5 jours
avant d'en avoir copie. Je pense que néanmoins
je puis tirer demain matin les 4
tableaux contre récépissé.

"L'espree hivernale" est un titre non
mentionné jusqu'à ce jour - et je doute à
son sujet est-ce la religieuse - le Dyver
ou un des "effets de neige".

Enilley, cher Monsieur, me rassure
à ce sujet pour demain matin à la première
bonne si possible car la continentale sera
au Musée vers 9 1/2 h.

MINISTÈRE
des
SCIENCES ET DES ARTS
ADMINISTRATION
des
BEAUX-ARTS

Bruxelles, le 17 avril 1909.

N° 32565.

N. B. — Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Administration.

ANNEXE

SOMMAIRE :

Messieurs,

Répondant à votre communication du 1^r de ce mois, sous n° 5090/151, j'ai l'honneur de vous faire connaître que vous êtes autorisés à accepter onze oeuvres de X. Mellery, que vous avez choisies parmi les quinze léguées à l'Etat par Mr. Alfred de Bivort de la Saudée. - Vous voudrez bien assurer le placement de ces oeuvres dans les galeries du Musée.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre,



A la Commission directrice des Musées royaux de Peinture et de Sculpture
à Bruxelles.



5125/24

Société Anonyme des anciens établissements de

F. MOMMEN & C.

Rue de la Charité 37.
Bryxelles

Telephone 1947

FABRIQUE
DE
Couleurs.
Toiles.
Panneaux
Vernis.
Etc.

Le 20 Mars 1909
Sous le N° 1904

Reçu des Musées Royaux
de Peinture et de Sculpture
un tableau de H. Mellery
"Fillette tricotant" destiné
à l'Exposition "L'Art braban-
don" à Anvers.

F. Mommen

MUSÉES ROYAUX
DE
PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE
BELGIQUE

SECRÉTARIAT.

No

ANNEXE

ANNOTATIONS DIVERSES

Rédacteur
Signature le
Copié le
Retour le
Expédié le

18-1-09

Exercice 19

Loi du	Article
Allocation	
Crédit au	
Liquidation	
Disponible	

Chapitre	N°
Prévision	
Crédit au	
Liquidation	
Disponible	

Bruxelles, le 16 - 3 - 1909

Cher Monsieur

En réponse à votre lettre j'ai
l'honneur de vous ~~communiquer~~
ci-dessous une note ~~sur~~ ^{concernant} la répartition de la somme
qui amène globalement ~~la somme~~ ^{le chiffre}
de M. X. Mellery exposé
au Salon de l'Art Contemporain.
Toutefois je n'ai point
qualité pour fournir ces
indications et il serait bon
qu'elles fussent approchées
soit par l'artiste lui-même
soit par la Direction des
Beaux-Arts.

Paysage Ardennais	10000
Bouges - Triptyque	10000
Portrait de femme	6500
Religieux -	1500
Effet de neige	1500
"	2500
Effet de neige	1500
Le Dyver	2000
Fillette tricotant	6000
Autoportrait	8000
Enfant debout	8000
De l'Internat	8000
Garçon d'honneur	4000
Druid	4000
Requies en pierre	4000

Veuillez
A. 2 - 77000
T. G

Attribution :

Titre : *Effet de neige*

Prix :

Cédant :

Attribution :

Titre : *Banges Le dyver*

Prix :

Cédant :

.....

.....

Attribution :

Titre : *La Religieuse*

Prix :

Cédant :

.....

.....

Pourrage ord.	10 000	
Prunages	10 000	
Port. finishe	6 500	
- Religieux	1 500	
- Effet de neufs	1 500	
- Eff. "	1 500	
Effet	2 500	14 000
- Le Dyver	1 500	
Fillette pivotant	2 000	
Autonomie	5 000	
Immortalité	8 000	
Décalans	8 000	
Garrison d'hon.	8 000	
Droit	4 500	
Requies en prière	4 000	
	88 000	
	85 000	22 000
	82 000	79 000
	77 000	78 000

KUNST VAN HEDEN
L'ART CONTEMPORAIN

5125/18

Anvers. le 14 mars 1909
17 rue de Jésus.

Cher Monsieur,

J'ai bien reçu vos indications globales
pour l'œuvre de Mellery que nous expos-
ons, mais il me serait agréable d'en com-
mencer au plus tôt les détails. La compagnie
d'assurance insiste pour qu'on lui com-
munique la valeur de l'œuvre de chaque
tableau.

A vous lire, je vous prie de croire

KUNST VAN HEDEN
LAAT CONTEMPORAIN

à l'expression de mes sentiments
distingués

W. Mahalygany

Société Anonyme des anciens établissements de
F. MOMMEN & C.
 Téléphone 1947 . Rue de la Charité 37.
 Bruxelles



FABRIQUE
 DE
 Couleurs .
 Toiles .
 Panneaux
 Vernis .
 Etc.

Le 4 Mars 1904

Monsieur Fiorenzo Gervasi
 Secrétaire des Musées
 Royaux de Peinture et de
 Sculpture
 Monsieur,

Je vous envoie ci-joint la liste
 des œuvres de M^r F. Mellery que j'ai
 enlevées hier pour être expédiées à
 l'Exposition "L'Art Contemporain"
 à Anvers.

- n° 1. Bruges Triptique.
- n° 2 Paysage Ardennais.
- n° 3 Effet de Neige.
- n° 4 Bruges Le Dyver.
- n° 5 Effet de Neige.
- n° 6 Garçons buseurs.
- n° 7 L'Immortalité.

- \ n° 8 La Delicatsse
- \ n° 9 Feuilles d'Automne
- \ n° 10 La Religieuse
- \ n° 11 Portrait de l'Artiste
- \ n° 12 Beguines en Prières
- n° 13 Neige
- \ n° 14 Le Droit

(Le n° 15 est L'étang de Lamorinière
 J'ai téléphoné hier soir à Monsieur
 Schmalzigang et lui ai dit d'as-
 surer les quatorze œuvres de H
 Mellay pour soixante quinze mille
 francs et l'œuvre de Lamorinière
 pour vingt cinq mille francs.

Veuillez agréer, Monsieur le
 Secrétaire, mes salutations sincères

SOCIÉTÉ ANONYME DES ANCIENS ÉTABLISSEMENTS
 DE F. MOMMEN & Co, BRUXELLES
 L'ADMINISTRATEUR,

F. Mommen

5125/16

MINISTÈRE
des
SCIENCES ET DES ARTS

ADMINISTRATION
des
BEAUX-ARTS

Bruxelles, le 4 mars 1909 .

N^o 32408

N. B. — Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de l'Administration.

~~ANNEXE~~

Messieurs,



Le Comité de la société "l'Art Contemporain", d'Anvers organise un Salon dont l'ouverture est prochaine. Cette exposition comportera des ensembles aussi complets que possible d'oeuvres de M.M. Lamorinière et Mellery.

A cette occasion le Comité sollicite sous les conditions d'assurance ordinaires, le prêt du tableau de Lamorinière, intitulé: "L'Etang" et celui de la série d'oeuvres de M. Mellery, récemment entrées au Musée par suite du legs de Bivort de la Saudée. Ces dernières n'ont pas encore été placées dans les galeries.

Ces demandes sont formulées conformément au voeu des deux artistes. Je vous prie, Messieurs, de me faire connaître l'avis de votre collègue concernant la suite qui doit leur être réservée.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre,

*W. Van
Seyt*

A la Commission directrice des Musées royaux de Peinture
et de Sculpture, à Bruxelles.

MUND & FESTER

ANVERS-HAMBOURG

MUND, FESTER, HEISELER & WIESE

ST. PETERSBOURG

MUND, FESTER & HARTUNG

LONDRES

MUND, FESTER & FOTHERGILL

LIVERPOOL

ASSURANCES

Télégrammes : FESTER-ANVERS

ANNEXE

Anvers, le 3 Mars 1909.

Monsieur FIERENS - GEVAERT

Secrétaire du MUSEE de BRUXELLES.

BRUXELLES.

Monsieur,

Par la présente nous avons l'avantage de vous faire savoir que nous avons couvert pour compte du MUSEE de BRUXELLES et ce suivant les instructions de Monsieur Jules Schmalzigaug de cette ville, la somme de Frs 100.000 portant sur

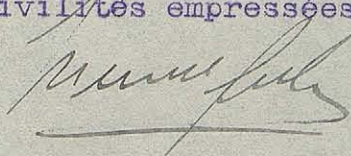
L'Etang, peinture par Lamorinière , valeur Frs 25.000

14 Tableaux de Mellery . . . , valeur " 75.000

destinés à l'Exposition de la SOCIETE DE L'ART CONTEMPORAIN et inclus dans l'assurance ouverte en faveur de cette dernière.

Nous n'attendons plus que les valeurs séparées et la spécification des tableaux pour vous envoyer un extrait certifié conforme de la police.

Agréez, Monsieur, nos civilités empressées.



5125/14

MUSÉES ROYAUX
DE
PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

Secrétariat

TÉLÉPHONE 9631

Bruxelles, le 3 Mars 1904

Reçu des Musées Royaux de
Peinture et de Sculpture quinze
œuvres de M^e D. Mellery (leg
Bieret de du Soudée) et un
tableau de Luminaire L'étonne
destinés au Salon de L'Art
contemporain à Anvers.

J. P. Mellery

5125/43

MUSÉES ROYAUX
DE
PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

Secrétariat
TÉLÉPHONE 9631

Bruxelles, le 3-3-1909

*Approuvé par
le Roy
Charles
Duché
J. M.*

Monsieur le Ministre

La Société de l'Art Contemporain
a sollicité avec instance des Sciences
et des Arts l'autorisation d'exposer
dans son Salon annuel qui
se tiendra à Anvers. Ces œuvres
de la Gallery Leguee au musée
par M. A. de Byvoet de la Société
ainsi qu'un tableau de l'association.
Le Ministre a accordé l'autorisation.
Lien. La Commission doit
être consultée à son tour... La
jeune Gallery, très ancienne
espérait une réunion pour samedi.
Les œuvres devaient partir pour
Anvers aujourd'hui par plus tard.

Je crains qu'il n'y a aucun inconvé-
nient à les laisser prendre par
la maison hommes qui est
chargé de l'expédition et me
donnera ses. D'autre part
le secrétaire de l'art contemporain
m'envoiera les documents d'accom-
pagnement. La Commission directrice
peut ^{émettre} ~~donner~~ un avis favorable
après coup, comme elle s'en est
donné l'obligation de le faire
plusieurs fois par suite des
lenteurs administratives...

Sauf avis contraire de votre part
je laisserai donc prendre le double
par la maison hommes dont le
personnel vient à trois heures. Le
bon accueil serait si malheureux
si l'expédition ne pouvoit se
faire...

Je n'ai osé vous déranger

ce matin, ni hier. J'espère
que votre santé se rétablira
pas si de rétablir complètement
et souhaite de vous revoir
bien portante le plus vite
possible

À vous tout dévoué

Pierre-Louis Leveque

P. S. Si vous voulez d'accord
je vous prie tout simplement
de mettre sur mon lettre, le
mot apprécié.

KUNST VAN HEDEN
L'ART CONTEMPORAIN

5125/12
Anvers. le 2 mars 1909
17 rue de Jésus.

Cher Monsieur,

M. Mellery veut de moi
qu'il a obtenu l'autorisation d'ex-
poser à l'Art Contemporain des
œuvres du legs de Biroot, actuel-
lement au musée de Bruxelles.

Je vous serais très obligé si
vous vouliez m'envoyer au reçu
de cette lettre. peu après, les va-

leurs respectives de ces Billes, je les in-
clusais immédiatement dans nos
assurances et je vous communiquais
d'urgence la copie de notre police.
Excusez cette précipitation en ayant
recours à votre obligeance; j'y
suis astreint par le fait qu'on com-
mence vendredi les opérations de
placement et la première condition
est de pouvoir compter sur ce contin-
gent pour la distribution des salles.
Dans votre demande adressée à M.
le Ministre où nous sollicitons
le prêt de legs en question nous
demandons aussi l'usage de
l'annuaire; je suppose que

l'autorisation pour ce second point est
correspondante à celle accordée au premier,
j'ajouterais donc une seconde police pour
le montant que vous m'indiquerez à
cet égard.

En vous remerciant encore infiniment
pour l'obligeance que vous voudrez
avoir, je vous prie de croire, cher
Monsieur, à l'assurance de ma sym-
pathie et à l'expression de ma consi-
dération distinguée

 Achille Malgouyres

5125/40

MINISTÈRE

des

SCIENCES ET DES ARTS

Bruxelles, le 1^{er} Mars 1909.

Mon cher Tierens

1909-2953

M. le Ministre vient de parapher la minute d'une lettre qui autorise la Commission des Musées à mettre à la disposition de l'Art Contemporain les œuvres de Mellery (legs de Bivort) et "l'Hong" de l'armurier. Je crois que de son côté la Commission avait déjà acquiescé, en principe, à cette demande. Rien ne s'oppose donc à ce que vous remettiez à M. Mammen cette série de peintures en attendant l'arrivée de la dépêche officielle. Au même temps l'autorisation

d'accepter le legs Bivort est
régularisée.

Bien à vous

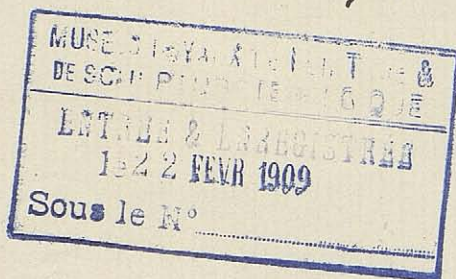
F. Lambotte

5125/9

20. 2. 09.

MINISTÈRE

 DES
 SCIENCES ET DES ARTS
 ADMINISTRATION
 DES BEAUX ARTS



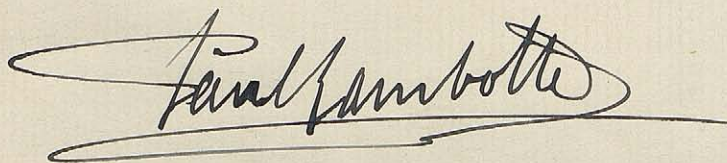
Mon cher Tierens

Cette lettre qui m'a été remise
 paraît faire suite à une communica-
 tion émanant de vous ?

Veuillez vous bien y répondre ou
 me dire si elle ne vous concerne
 pas ?

Je serai absent lundi et mardi.

Cordialement à vous



5125/8

ETUDE
DE

M^e ALBERT BOULVIN

NOTAIRE

A CHARLEROI

17, RUE CHARLES DURRY

LOUÏSE TROYAUX LA PEINTURE

DESIGNÉE POUR DE BELGIQUE

ÉTAT & LE REGISTRE

122 FEVR 1909

Sous le N^o

CHARLEROI, LE 17 Février 1909.

Monsieur le Secrétaire,

Je vous remercie des renseignements donnés par votre dernière lettre que j'ai communiquée à la famille de Bivort de la Saudée.

Les intéressés désirent vivement que, dans les catalogues, sous les tableaux ou en tout autre endroit où il est d'usage d'indiquer l'origine des œuvres, il n'y ait pas d'autre indication que les initiales A de B.

Puis-je leur dire que satisfaction sera donnée à ce désir?

Agréez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués,

Albert Boulvin
notaire

A Monsieur le Secrétaire

de la Commission des Beaux Arts,

BRUXELLES,

5125/7

ETUDE
DE

CHARLEROI, LE 23 Janvier 1909

M^e ALBERT BOULVIN

NOTAIRE

A CHARLEROI

17, RUE CHARLES DUPRET

Monsieur le Secrétaire de la Commission

directrice des Musées Royaux à Bruxelles,

*Repondu
de 24-1-09*

A propos des oeuvres de Monsieur X. Mellery dont la famille de Bivort de la Saudée a fait don au Musée Moderne de Bruxelles, puis-je vous prier personnellement de me dire s'il est d'usage qu'une inscription dans les catalogues ou autre part indique l'origine des oeuvres. Ceci parce que le désir des donateurs des tableaux en question est que leur nom ne figure pas ou s'il faut nécessairement une indication quelconque de l'origine, qu'elle soit faite par simples initiales?

Puis-je aussi vous demander si un arrêté royal doit nécessairement intervenir pour autoriser l'acceptation du don?

Je vous remercie d'avance et je vous prie d'agréer l'assurance de mes sentiments distingués.

Albert Boulvin

5125/6

MUSÉES ROYAUX
DE
PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE
BELGIQUE

Bruxelles, le 14. 2^{le} 1908

SECRÉTARIAT.
No 5090/157
ANNEXE

5125

M le Notaire

ANNOTATIONS DIVERSES

Rédacteur Dg.
Signature le
Copié le 14. 2^{le} 08
Retour le
Expédié le

J'ai l'honneur de vous envoyer
ci-joint copie de la lettre ^{qui vient d'être} adressée à
M le Ministre des Sciences et de arts
après l'examen ^{par} la Commission Directrice
des musées royaux.
Je vous prie d'agréer de porter cette
décision prise, à la connaissance des
la famille de M Alfred de Siret de la
Sardie et agiez M le Notaire
l'assurance de ma parfaite considération

Le Secrétaire

719

Exercice 19

Loi du Article

Allocation	
Crédit au	
Liquidation	
Disponibles	

Chapitre No

Prévision	
Crédit au	
Liquidation	
Disponibles	

MUSÉES ROYAUX
DE
PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE
BELGIQUE

SECRÉTARIAT.

N^o 5095/157

ANNEXE

ANNOTATIONS DIVERSES

Rédacteur F. G. après D.S.

Signature le 19-10-08

Copié le

Retour le 14-11-08

Expédié le

Exercice 19

Loi du Article

Allocation

Crédit au

Liquidation

Disponible

Chapitre

N^o

Prévision

Crédit au

Liquidation

Disponible

Bruxelles, le 8 décembre 1908

Monsieur le ministre

En réponse à votre communication
du 14 septembre dernier nous
avons l'honneur de vous faire
connaître que notre Collège a
examiné dans sa séance du
7 courant les œuvres de M^r Xavier
Mellery légues par M^r
Alfred de Bivort de la Société
à l'Etat ^{Belge} avec affectation aux
Musées Royaux. Notre Collège
tient tout d'abord à exprimer
sa vive satisfaction de voir
se présenter cette occasion
pour nos collections nationales d'acquies-
cer par M^r Alfred de
Bivort de la Société à l'Etat
Belge avec affectation aux
Musées Royaux. De ce remar-
quable ensemble qui fait
honneur autant au goût de
celui qui l'avait rassemblé
qu'à l'art de peindre qui
en est l'auteur, notre Collège

Guidé à la fois par l'intérêt
du musée et de l'artiste
a réuni ^{une} ~~des~~ œuvres ~~de~~
~~les plus~~ ^{Voici} ~~certains~~ des
œuvres choisies :

~~Tableaux à l'huile~~ Paysage ardennais (Francorchamps
et Aster)

✓ Bruges Triptyque

✓ Portrait du Peintre

✓ ~~Peinture~~ Tilleul pivotant

~~Cinq forts en toutes :~~

✓ L'Automne,

✓ L'Immortalité

✓ Les Belicentens

✓ Garçon d'honneur

✓ Le Droit

✓ Bequins en prière

✓ Eslet de neige

nous espérons beaucoup

le plaisir que vous ratifierez

le choix et que vous voudrez

^{fait par notre collègue}
bien nous autoriser à

exposer le ~~sur~~ legs Bivort

de la Société dans la

Salle du musée moderne

Veuillez croire

Nous nous permettons de
vous faire remarquer que
votre communication précédente
ne mentionnait pas l'un des
Effets de neige présentés à
la Commission de

MUSÉES ROYAUX
DE
PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE
BELGIQUE

SECRÉTARIAT.

No

ANNEXE

ANNOTATIONS DIVERSES

Rédacteur

Signature le 2

Copié le 1871 - La Cour

Retour le

Expédié le

Exercice 19

Loi du *Article*

Allocation

[illegible]

<i>Liquidation</i>	11
------------------------------	----

[illegible]

Chapitre

No

[illegible]

Crédit au

[illegible][illegible]

Bruxelles, le 16 septembre 1908

Монитор & котельная

transmettre le Baron. De camps m'écrit
des sciences et des Arts ~~me~~ informe
des vœux et prières ^{par} ~~par~~ ^{leur} provinces
Alfred de Bivost de la Société de
Coquer au bureau de l'Etat des
œuvres de M. Mullery dont
la liste nous est fournie par
la même lettre ministérielle. En attendant
le ministre ~~me~~ demande à
~~notre Collège~~ ^{la Commission} d'examiner ces ouvrages
au point de vue de leur admission
dans les collections des musées. N'ayant
ni l'adresse des auteurs, ni l'adresse
des frères et sœurs j'ai dû vous
prier de faire le nécessaire pour
que ces tableaux, aquarelles,
cartes postales et dessin soient ^{expédiés} ~~expédiés~~
au ~~n° 1~~ de la Palais de Beaux
Arts, rue des musées n° 9, Bruxelles
où les commissions ~~ont~~ ^{sont}
Directrice des expositions.
Veuillez agréer M. le Baron l'assurance
de ma considération distinguée.

Le secret.

P. S. L'âme ^{de} disposition testamentaire
du défunt s'est de nature à s'adresser
à C. D. je vous serais reconnaissant
de me en faire connaître

M. le notaire Albert Boulestin, Charleroi

MINISTÈRE
des
SCIENCES ET DES ARTS
ADMINISTRATION
des
BEAUX-ARTS

Bruxelles, le 14 Septembre 1908.

N° 32565.

N. B. — Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Administration.

MUSEE ROYAL DE PEINTURE &
DES SCIENCES NATURELLES
ÉTAT & L'ÉTRANGER
15 SEPT 1908
Sous le N° 5090/151

ANNEXE

SOMMAIRE :

Messieurs,

Pour déférer au vœu exprimé par Monsieur Alfred de Bisort de la Bondée, décédé en 1907, ses frères et sœurs me font connaître, par l'intermédiaire de M. Albert Doulon, notaire à Charleroi, qu'ils désirent faire don au Musée de l'Etat des œuvres ci-après désignées de M. Xavier Hellery :

livrés
m - 4
m - 2
m - 13
m - 14

- Tableaux à l'huile :
- + 1. Paysage Ardennais (Francorchamps et Oster. - a.
 - + 2. Bruges - Épiscope. a
 - + 3. Portrait du peintre. a
 - + 4. La Religieuse. + 2-
 - + 5. Effet de neige. m - 9 (choisi) a
 - + 6. Fem. + 2-
 - + 7. Bruges - Le Déjeuner. + 2-
 - + 8. Vilette tricotant des bas de poulée. a
- Aquarelle :
- Eaux fortes en couleur :
- + 1. L'Automne. a
 - + 2. L'immortalité. a
 - + 3. La Délicatesse. a
 - + 4. Garçon d'honneur. a
- Eaux fortes en noir :
- Dessin à la plume :
- + 1. Le Noël. a
 - + 2. Béguines en prière. a

Je vous prie, Messieurs, de bien vouloir vous faire présenter les ouvrages énumérés ci-dessus et de les examiner au point de vue de leur admission dans les collections du Musée.

Agitez, Messieurs, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Ministre,

(Signature)

Le religieux

Le Doyen

appel de mariage



5125/23

Laubert, 27 Avril 1904

Monsieur Demeter,

La Communauté de Mentes
et C^{ie}, 128, Champ de l'ancien camp
chargée d'inspecter les tableaux
destinés à l'ornement de l'église de Dapuldorf

Cette maison fera donc prendre
les quatre tableaux qui
m'ont été demandés à cet effet et
dont M^r le Ministre m'a permis
de disposer. C'est

- | | | |
|----|---------------------|------|
| 10 | Bruges triptyque | 2500 |
| 2 | Portrait du peintre | 1500 |
| 3 | Vierge Loversale | 1500 |
| 4 | Garçons d'honneur | 1500 |

Je vous prie de vérifier si chaque
lettre est inscrite sur le dos du tableau.
Je les ai fait appurer contre tous
risques de transport et le si possible
J'espère qu'en vous remettant copie
de la police d'assurance

It went with an retard of some
two weeks from L'Anse au Tableau,
Vaudley, for your friend to preter
your aide of receiving the proposition
de l'un des remerciements

X. Leclercy.

a Laeken

5125/19

F. Lettre de l'abbé de la Roche
 à l'abbé de la Roche
 au sujet de la copie de l'acte de 16 Mars 1793
 de la paroisse de la Roche
 ou de la paroisse de la Roche

à l'abbé de la Roche

M. Schmalzgang m'écrit
 que l'envoi du Musée de Bruxelles
 ne portait aucune indication au dos
 des cadres et qu'il lui a été difficile
 de s'y reconnaître avec les titres que
 je lui avais fournis. Il n'a également
 reçu aucune note détaillée de l'envoi.
 Je crois, n'importe, que nous devons nous
 en tenir aux autres écrivains par la
 communication de l'écriture.

Surplus la fillette tricotant les
 bas de la femme marquée à l'envoi
 quant à la 3^e "Reine" du legs de Bismarck
 est elle retrouvée? Je tenais beaucoup
 à l'une des trois et j'espère qu'elle n'est pas celle-ci
 elle était encastrée de Vicilargout.
 J'écris à la famille de la 3^e de Bismarck
 si le tableau n'est pas retrouvé.

En vous remerciant je vous prie
 l'assurance de ma sincère amitié.
 X. Schmalzgang



5125/21

Mon cher Pierre Gravet,

Dr. Lamballe m'a promis
de vous envoyer assuré la
réponse du Ministre qui était
favorable. Je me suis passé vous
avez encore jugé comme m'écritais
d'aller au cours à M^{re} Beaumont de
~~la~~ ^{remette} ~~la~~ ^{remette} ~~la~~ ^{remette}
J'ai écrit à M^{re} Schmalzigang sur
de Jésus 17 à Anvers pour qu'il vous
enverrait copies de la police de la police
d'apurance.

Je vous demanderai également de
m'faire le plaisir de m'envoyer copie
des différents titres que M^{re} de Rivart
a eu garde de son tailleur et de ses
depuis quel rien est fait acquiescent,
Je me m'en rappelle plus exactement,
et de les répéter par un numéro d'ordre
sur le Dr. du tableau, sur à la trace, mais
par une étiquette à l'encre.



Il y en a 14 je crois, J'ai vérifié
au Musée et les 4 autres iront à Solesmes,
Je m'y étais déjà adressé, dans le
but de les joindre aux premiers
mais j'ai appris qu'ils étaient
toujours chez vous.

Il est donc entendu, n'est-ce pas,
qu'ils seront joints aux autres quand
Messieurs vendra les prendre.
(c'est à dire 14 ^{en tout}) pour faire mon
envoi à Anvers qui sera peut-être
retardé d'un jour.

Adieu mon cher Frère, mes
travaux d'écriture lui diront.

X. Mellet.

ca. le 2-3-1909.

5125/2

apr. le 2-7-1908

Mon cher maître

Mon cher Pierre Gestaet,

J'ai encore été bien dans l'attente
très anxieuse ! j'ai couru tout
l'après-midi sans résultat ; heureusement
ce matin, j'étais de recevoir un mug de
Troyes. ^{par Gestaet} J'ai reçu avis de M^{lle} le notaire
Boulton de retirer vos tableaux de
cette vente. J'attends les instructions
de la famille. »

Je télégraphie au frère de M^{lle} de Bivort
à ce sujet, et lui écris ultérieurement
en tous cas, je ne doute plus à présent
que c'est une chose faite.

Je voudrais remercier M^{lle} le Ministre
tel que j'en éprouve le désir, j'attends
pour le plaisir de me, envoyer ma lettre



écrite dans les premiers moments,
j'y trouverai certains arguments
utiles.

Et vous, mon cher ami, de tout
cœur envie. Merci! Vous me
comprenez et votre conscience
vous a fait agir. J'admire votre cœur,
on aimerait plus souvent en son contre
dit de la vie.

Quand on n'est pas artiste, on
ne croit pas, et c'est là souvent
tant le mystère de l'indifférence.

Je vous serre la main d'ami
et à bientôt

X. Mully.

leap
de la laudée

Lausanne le 2 juillet
1908

À notre cher et distingué
Secrétaire,

J'ai reçu moult avis que
plusieurs de mes toiles et dessins
étaient légués aux musées de
Bruxelles et de Toulon; il me
donc à prévoir qu'ils ne seront
présentés bientôt. Veuillez je
vous prie être après bon de me prévenir
car j'attendrais ni les revoir ni même
en entendre parler.

Malgré que j'ai entière con-
fiance en cet art que je poursuis
encore aujourd'hui avec tant d'ardeur
et pour lequel je fais tous les sacrifices
nécessaires, il ne demandera jamais
l'art des Salons de Salon et d'appar-
tements qui font des expositions Collec-
tives, et en partie des Musées, de
Vrais Salons.



Mais un art plus élevé
regne aux pôles les plus opposés de
votre esprit dans votre beau
mouvement moderne, art qui s'inquiète
de notre avenir et de sa réalisation
dans ~~sa~~ grande mission sociale.

Je vous dirai encore de quelle
façon je remplis ma mission dans
ce but. - Vous voyez que je
conserve mes illusions dans notre
époque de troubles, car l'éclectisme
qui préside à la formation des musées
accueille si justement toutes les
tendances, et le visiteur encore
émerveille du rythme et de l'harmonie
issues des grandes époques du passé
s'enfièvre d'espérance.

Aut mieux ! car nos musées
modernes pourront s'écarter
de réaliser que quand nous serons
devenus anciens et que nous nous

serons acquittés envers
de notre mission.

Pas un mot je vous prie de
ces réflexions à mes collègues
et ~~vous~~ ^{ceux} ~~qui~~ ^{qui} ~~les~~ ^{les} ~~ont~~ ^{ont} ~~à~~ ^à ~~mes~~ ^{mes}
meilleures sentiments. Tant mieux.

X. Mellery.